

L'EXPLOITATION COGNITIVE DU SYSTÈME TEMPOREL : INTERPRÉTATIONS PERSPECTIVALES DE L'IMPARFAIT, DU PASSÉ COMPOSÉ ET DU FUTUR

Louis de SAUSSURE
Université de Neuchâtel

RÉSUMÉ

Dans cet article, nous nous intéressons aux usages des temps verbaux qui n'entrent pas dans les cadres habituels. Plus précisément, nous nous penchons sur des effets 'perspectivaux' de l'imparfait – qui surviennent en donnant lieu à de la pensée représentée ou du point de vue –, du passé composé – qui reposent sur un conflit avec un adverbe à dénotation future –, et du futur, lorsqu'il permet d'exprimer une attitude épistémique relative à une situation présente. Nous suggérons que dans ces trois cas, l'effet considéré s'explique relativement au type d'enrichissement pragmatique invité par ces morphèmes dans des contextes atypiques. Notre approche repose sur une conception pragmatique cognitive.

ABSTRACT

In this paper, we focus on utterances where the time denoted by tenses do not fit with the general picture of their semantics in standard situations. More precisely, we discuss 'perspectival' usages of the French Imperfective Past, which occur with represented thoughts and instantiations of a viewpoint, of the French Present Perfect ('passé composé') under the pressure of a future-time adverbial, and of the epistemic usage of Future tenses. We suggest that these specific effects are better explained as pragmatic enrichments under specific contextual features. We elaborate our argumentation on the basis of a broad cognitive pragmatic approach.

1. INTRODUCTION

Si les temps verbaux font *système*, c'est, dirions-nous, qu'ils exhibent une forme d'organisation de la temporalité en secteurs définis par leurs différences sémantiques et grammaticales. La littérature qui a traité des temps verbaux selon une idée de systématique est aussi abondante que divergente relativement au mode d'organisation lui-même. Elle a abordé cette

problématique en fonction de la référence temporelle absolue, fondée sur le calcul déictique (passé-présent-futur, mais aussi passé du passé, passé du futur, parfaits...) ou relative, fondée sur le calcul anaphorique relevé par Partee (1973) (postériorité-antériorité-concomitance, mais aussi simultanéité stricte, recouvrement, encapsulation...). Elle l'a fait en fonction de la structure interne des procès et de l'aspect (perfectifs-imperfectifs, télicité, etc.) ou en fonction de l'organisation du discours (temps de l'histoire, temps du commentaire ou fiction principale et fiction secondaire ; temps du récit et temps de la conversation ; organisation temporelle par les relations de discours : narration, explication, élaboration...). Elle a considéré les attitudes psychologiques face aux procès (Damourette & Pichon 1911-1936) ou les modes « psychomécaniques » de leur saisie (Guillaume 1929), etc. Elle a pu le faire dans une quelconque combinaison de ces propriétés et schémas ; la liste est trop longue pour être pertinente, mais il est important de rappeler que ces approches, en somme, évoluent autour de tensions profondes qui sont parfois plus philosophiques que linguistiques à proprement parler, et qui peuvent se synthétiser par des questions telles que « Qu'est-ce que le temps cognitif ? » et « Qu'est-ce que représenter le temps ? ». En effet, si l'on réfléchit à la notion de temps comme système, et qu'on considère que les temps verbaux ont un sens, il devrait s'ensuivre qu'ils correspondent à des modes d'appréhension des situations du monde organisés en objets cognitifs, représentationnels, qui font en quelque sorte système. La question philosophique sous-jacente concerne donc l'ontologie cognitive des représentations temporelles (on ne saurait statuer sur l'ontologie du temps lui-même sans sombrer) telle qu'elle est reconstituée à l'examen des formes employées pour les représenter.

Traditionnellement, la convention utilisée pour traiter de la sémantique des temps verbaux est le système de coordonnées qui s'est développé peu à peu depuis l'introduction d'un « troisième terme » dit « de comparaison » chez Nicolas Beauzée (1767) et qui s'est en quelque sorte standardisé terminologiquement chez Reichenbach (1947) dont les points S (moment de la parole), R (point de référence) et E (moment du procès) ont été ici ou là agrémentés de détails ou de coordonnées supplémentaires (par exemple pour signaler les intervalles résultants du parfait, ε chez Sthioul (1998)). Certains maintiennent que le point de référence est un point cognitif abstrait (de Saussure 2003) tandis que d'autres auteurs raffinent l'appareillage par des structures intervallaires généralisées (Gosselin 1996, 2005). Pour nous, comme cela apparaît dans un certain nombre de travaux antérieurs, les temps verbaux sont avant tout fonctionnels (ce sont des morphèmes grammaticaux non autonomes) et reposent sur une dimension proprement « procédurale » de la cognition (Blakemore 1987) : ils ne représentent pas des faits (des situations) mais ils imposent des schémas inférentiels spécifiques (donc : non pas des schémas d'inférence pragmatique généraux) qui portent sur la manière de construire la représentation des situations exprimées par les

structures verbales¹. Ainsi, du point de vue qui est le nôtre, les temps verbaux sont des déclencheurs d'inférences spécifiques, un peu comme les connecteurs discursifs non vériconditionnels ou les adverbes de phrase.

Le système des temps verbaux s'organise entre autres mais crucialement sur une dimension déictique, du moins si l'on admet comme nous qu'il s'agit bien de temps et qu'ils ont donc une fonction essentiellement référentielle (nous laisserons ici de côté les débats possibles à ce sujet). Or la deixis, en tout cas la deixis temporelle et la deixis spatiale, a une propriété intéressante : elle est sujette à des formes de transposition. Témoin la fiction secondaire de Vuillaume (1990) où les *maintenant* et *ici* ne sont pas ceux de l'auteur mais celui du narrateur. Témoin aussi et surtout le style indirect libre (SIL), où les mêmes *maintenant* et *ici* deviennent ceux du personnage et non plus ceux du locuteur-scripteur. Comment d'ailleurs ne pas être tenté d'expliquer les effets d'identification traditionnellement associés au SIL par une vertu profonde, cognitive, de la deixis de donner accès à un point de vue subjectif ? Adopter l'espace d'un instant l'univers déictique d'un tiers facilite la saisie intime de l'expérience qu'il vit par résonance avec notre monde expérientiel propre, un phénomène qui relève de la « simulation » au sens qu'on donne à ce terme dans le domaine des études sur la « théorie de l'esprit », cette aptitude à se représenter ou à saisir les états mentaux d'autrui.

Ces dernières considérations pourraient sembler relever de la digression, mais il n'en est rien, car cet article conduira vers cette conclusion, à travers des effets de sens bien connus, et sur chacun desquels nous avons émis des hypothèses ailleurs² : l'imparfait non descriptif, le passé composé en usage futur et le futur épistémique.

La question de la deixis peut être envisagée de diverses manières : un déictique peut être conçu comme un simple dispositif de pointage dépourvu de toute composante cognitive fondamentale, ou au contraire comme le représentant linguistique d'éléments les plus fondamentaux de la conscience des humains de leur être au monde, points d'origine de toute représentation impliquant la saisie de sa situation, en particulier dans l'espace et le temps. Là n'est pas l'important pour l'instant ; en revanche, il faut retenir de la dimension déictique des temps verbaux – et sans doute de la deixis temporelle en général – qu'elle implique une forme de « perspective interne » sur la saisie qu'elle offre des situations du monde.

La question du point R est importante : si c'est effectivement un point lié à la saisie du procès, l'hypothèse vient rapidement à l'esprit qu'il s'agit déjà d'une forme de déictique secondaire ou transposé, qui certes n'efface pas la deixis réelle (elle ne s'efface jamais) mais qui s'y superpose. Ainsi, dans un

¹ Cf. entre autres de Saussure (2003).

² Cf. de Saussure (2011, 2012a, 2012b), de Saussure & Morency (2012), de Saussure & Sthioul (1999, 2005) *inter alia*.

plus-que-parfait généralement représenté par la formule <E-R-S>, il est tentant de voir R comme un poste d'observation, certes connu comme n'étant pas le point déictique mais qui en adopte certaines propriétés. Cependant, comme nous le suggérerons, il n'y a pas là de véritable transposition déictique, à savoir qu'il n'y a rien d'obligatoire pour un plus-que-parfait d'activer un effet de simulation ou de transposition. Et en même temps, le point R est un réceptacle possible pour de tels effets de simulation, et nous considérerons que c'est ce qui se produit avec les effets non descriptifs de l'imparfait.

Le point E, quant à lui, est aussi un lieu où peuvent se jouer des effets de simulation – c'est ce que nous suggérerons à l'examen du futur épistémique. Enfin, cela semble aller de soi, le point S est susceptible d'être transposé, et c'est ce que nous observerons avec le passé composé futur.

Dans chacun de ces cas, nous nous attendons à des effets de sens particuliers. La proposition que nous allons développer dans les pages qui suivent est qu'il y a donc trois manières pour l'interprétation d'effectuer une adaptation pragmatique de la représentation donnée par un temps verbal dans un contexte donné, et qu'elles produisent des effets particuliers.

2. RETOUR SUR LES IMPARFAITS NON-DESCRIPTIFS

Pour Sperber & Wilson (1995) dont nous nous inspirons ici, l'usage du langage peut se réaliser sur deux niveaux. Le premier, descriptif, consiste en une représentation d'une situation (réelle, désirable ou imaginaire). Dans des travaux antérieurs sur la question de l'imparfait (de Saussure & Sthioul 1999, 2005), nous admettions que l'imparfait descriptif relève de cet usage ordinaire du langage. Le second, plus rare et plus demandeur d'effort, donc plus producteur d'effets cognitifs, consiste à représenter d'autres représentations, c'est-à-dire des pensées ou des énoncés (qui sont eux-mêmes au sujet de situations voire encore d'autres pensées ou énoncés, qui représentent à leur tour des situations). On parle alors d'usage « interprétatif » du langage. Les cas types qui illustrent cet usage du langage dans la littérature sont le discours ou la pensée rapportée ou l'ironie, vue comme un fait « de mention ».

L'usage descriptif de l'imparfait suppose une appréhension interne d'un procès – c'est l'acceptation d'ailleurs générale de l'*imperfectif*. Cette appréhension interne, représentée comme objective par le locuteur, suppose que le procès est vrai au point de référence R, mais aussi avant et après, soit dans une extension floue, soit en fonction de limites définies par ailleurs (adverbe de durée ou informations contextuelles) ; ceci implique bien entendu que l'imparfait d'arrière-plan ne permet ni ordre temporel ni inférence de l'achèvement du procès.

Dans un ensemble de cas (rebutés par la littérature), ces deux conséquences ne se vérifient pas, et l'imparfait n'est plus compris comme relevant

de l'arrière-plan ou de la description. En (1) et (2) ci-dessous, l'imparfait demande une accommodation pragmatique, c'est-à-dire une forme d'adaptation de son contenu sémantique sous la pression de paramètres contextuels.

- (1) La clef tourna dans la serrure. Monsieur Chabot retirait son pardessus qu'il accrochait à la porte d'entrée, pénétrait dans la cuisine et s'installait dans son fauteuil d'osier. (Simenon, *La danseuse du Gai-Moulin*, cité par Tasmowski-De Ryck repris par de Saussure & Sthioul 1999)
- (2) L'autobus s'arrêta pour permettre à deux musulmans de prendre place. Quelques instants plus tard, une explosion éclatait. (*La Radiodiffusion française*, citée par Klum repris par de Saussure & Sthioul 1999)

Le paradoxe habituellement relevé à ce sujet est que l'imparfait est censé être un temps imperfectif, alors que ces exemples semblent s'analyser comme des successions perfectives. Or s'il s'agit d'une accommodation pragmatique, il semble implausible que l'on passe de la catégorie des imperfectifs vers celle des perfectifs, face à la concurrence explicite du passé simple ou du passé composé qui ne demanderait donc aucune opération de changement aspectuel. C'est ici que nous retrouvons la notion ancienne d'effet « caméra » que ces imparfaits narratifs produisent sur les événements : là résiderait le supplément de sens face à ses concurrents perfectifs. Or il est évidemment tentant de suggérer que s'il y a un effet « caméra », c'est qu'il y a une « observation » de la situation par une forme de témoin (la « caméra » de la métaphore).

La question est bien entendu de savoir de quel type d'accommodation il s'agit, pour que l'imparfait reste un imparfait doué de sa composante sémantique imperfective fondamentale même dans les emplois qui ne sont pas descriptifs (c'est-à-dire d'arrière-plan) mais interprétatifs (parfois appelés « modaux »). La solution proposée par de Saussure & Sthioul (1999) consiste à dire que le destinataire échouant à une interprétation descriptive, par exemple avec un imparfait narratif ou contrefactuel, attribue la représentation à un « sujet de conscience » allocentrique témoin de la scène, avec un effet d'appréhension interne de l'événement donné comme vécu par ce sujet allocentrique (indépendamment de toute durée « objective » du procès). Et, précisément, un argument décisif sinon spectaculaire a été donné pour soutenir cette approche par Sthioul (1998). Il montre que l'adverbe *déjà*, dans les contextes où il produit un effet de subjectivisation lié à une appréhension interne du procès (quelque chose comme l'expression d'une surprise au sujet du procès survenant), n'est pas possible au passé simple avec le même effet de sens ; autrement dit, l'imparfait seul autorise cet effet, dans des emplois narratifs. Dans ces emplois, la structure, à savoir l'appréhension interne d'un procès qui nécessairement déborde temporellement cette appréhension, est bien celle de l'imperfectif :

- (3) Le train quitta Genève. Une heure plus tard, il entra déjà en gare de Lyon. (Sthioul 1998)
- (4) Le train quitta Genève. Une heure plus tard, il entra ?déjà en gare de Lyon. (Sthioul 1998)

Ici, l'accommodation pragmatique consiste à attribuer ce point d'appréhension non à R mais à un point de saisie allocentrique subjectif, ci-dessus le moment où le personnage s'aperçoit que le train est en train d'entrer en gare. Cet effet est commandé par des nécessités informationnelles sous la contrainte des facteurs interprétatifs environnementaux (progression temporelle et/ou achèvement du procès). Il ne s'agit donc aucunement d'imparfaits « perfectifs ».

La démarche vaut pour les autres effets non standard de l'imparfait : contrefactuels, préludiques, de politesse, etc. Dans de Saussure & Sthioul (2005), nous expliquions par exemple l'imparfait de politesse par la représentation d'un point de vue allocentrique au passé d'un procès pourtant en cours, laissant ainsi à la charge du destinataire l'inférence de la satisfaction des conditions de vérité au présent égocentrique du locuteur, d'où l'effet d'acte de langage indirect (et la rétractabilité, au moins théorique: un énoncé comme « J'avais une question – mais je ne l'ai plus » est symboliquement possible)³. L'effet d'acte de langage indirect tient d'ailleurs davantage au fait qu'il s'agit d'un point de vue allocentrique représenté qu'au fait qu'il s'agit d'un fait montré comme passé. Les contrefactuels et les préludiques s'expliqueraient de la même manière : le locuteur représente un point de vue allocentrique dans le monde possible où le fait a lieu. S'il s'agit d'un contrefactuel, ce fait peut d'ailleurs fort bien être présent ou futur, comme en témoignent (5) ou (6) :

- (5) Et dire que sans vous, j'étais tranquillement à la cuisine à l'heure qu'il est. (Damourette et Pichon)
- (6) Mon paquet ! Eh dis-donc, les bonnes femmes elles dansaient à poil ce soir ! Elles avaient pas de maillot ! (Damourette et Pichon ; le locuteur récupère son paquet contenant les maillots tendus par un passager du tramway d'où la troupe vient de descendre et où le paquet a été oublié par le responsable).

En (5) et (6), le locuteur donne à se représenter le fait d'être à la cuisine comme s'il était *à son tour représenté* en train d'être vrai par une instance distincte du locuteur à S, ou celui de danser comme en train d'être vrai pour

³ Dans cette contribution, nous présentions quelques-uns des arguments qui plaident contre une conception « allocentriste » de tous les imparfaits, arguant en particulier qu'il n'existe pas d'argument empirique qui soutiendrait sérieusement l'obligation d'une lecture allocentrique de l'imparfait de description (contrairement à la position *toncale* de Damourette et Pichon), notamment en relevant la possibilité très naturelle de séquences du type *Marie entra dans le bureau. Une copie du budget était sur la table mais elle ne la remarqua pas.*

une instance subjective assistant à la scène cocasse dans le futur imaginaire marqué par *ce soir*. Ainsi, si les imparfaits descriptifs se déploient autour d'un R positionné dans le passé, les imparfaits interprétatifs se déploient autour d'une substitution de ce R passé par un autre point de perspective qui peut être situé ailleurs, temporellement parlant⁴.

On ne peut considérer que nous avons ici des usages descriptifs de l'imparfait. Cela impliquerait en effet que les deux conditions essentielles de ces emplois soient réunies : i) fait décrit comme vrai dans le passé et ii) non-achèvement. Les compléments de temps de (5) et (6) excluent i) (or on sait que les compléments temporels ne se laissent jamais imposer la valeur sémantique des temps verbaux, cf. Martin (1971) ; voir de Saussure (2003) pour une explication pragmatique)⁵, et les cas (1), (2) et (3) violent la seconde condition.

Quant aux préludiques (« J'étais le gendarme et tu volais un vélo »), ils n'ajoutent à la contrefactualité que le « faire semblant » et relèvent donc de la même catégorie générale. Il est intéressant à cet égard de relever que la frontière qui sépare ces emplois du SIL est parfois difficile à tracer clairement, car avec lui nous avons également des effets de pensée représentée (ou de parole rapportée) sans marque explicite : il faut donc qu'il s'agisse d'une reconstruction interprétative, inférentielle, des intentions du locuteur. Comme avec le SIL, c'est un schéma de référence allocentrique qui est mis en place. Que les temps en *-ait* – les *toncaux* de Damourette & Pichon (1911-1936) – soient privilégiés pour le SIL n'a rien de surprenant dans notre conception des choses puisque, indépendamment de la classe aspectuelle en jeu, il s'agit toujours d'une certaine manière d'imperfectifs, si l'on admet que le cœur de l'imperfectivité est bien la dimension sécante de la représentation, organisée autour d'un moment de saisie du procès.

Faut-il d'ailleurs revenir sur le terrain si rebattu du SIL ? Peut-être pour mentionner sa proximité avec l'ironie, lorsque le SIL permet à l'auteur d'exprimer de manière diffuse son sentiment à l'égard du personnage vers lequel la deixis est transposée l'espace du temps nécessaire à son exposition. La deixis, la vraie, ne s'efface jamais vraiment, et donc quand il y a transposition de la deixis, il y a en somme dédoublement de cette deixis qui prend le dessus référentiel ; de sorte que quand le Frédéric de l'*Education senti-*

⁴ Il y a cependant matière à débat, puisqu'on peut aussi voir l'ancrage de ces perspectives exprimées à l'imparfait soit dans un événement passé facilement inférable (la sortie du tramway en (6), soit sous la portée d'un opérateur conditionnel élidé (« si vous n'étiez pas là ») en (5).

⁵ Cela signifie que lorsqu'il y a conflit entre la dénotation temporelle d'un adverbe et celle d'un temps verbal, soit le temps verbal subit une accommodation, c'est-à-dire qu'une interprétation qui préserve la valeur temporelle de l'adverbe est trouvée, soit l'énoncé est ininterprétable ; ce n'est jamais la valeur de l'adverbe temporel qui subit une accommodation (cela tient selon de Saussure (2003) au fait que les adverbes sont plus *explicités* sur la temporalité qu'ils codent que ne le sont les temps verbaux).

mentale est montré dans ses tourments par l'artifice du SIL, la voix de Flaubert se fait entendre en filigrane, chargée d'une pointe d'ironie peut-être, ou d'un autre sentiment à l'égard de son personnage. Cela n'est évidemment pas obligatoire avec le SIL, mais il est à tout prendre un excellent vecteur de l'ironie d'auteur. La dimension allocentrique du SIL laisse la possibilité d'une inférence attitudinale relative à l'auteur – mais c'est là un autre sujet.

Dans tous les effets interprétatifs de l'imparfait, disons-nous, il y a un effet qu'on peut considérer comme métareprésentationnel (il s'agit d'une représentation d'une autre représentation), par le truchement d'une transposition déictique dont le point R d'origine sert de point d'ancrage. Une substitution a lieu vers un moment « de conscience », c'est-à-dire un point pseudo-déictique, qui sert à la saisie interne du procès qui reste par nature imperfectif. Les effets « caméra », de « point de vue » ou de « subjectivité » sont en somme des effets d'une prise de perspective particulière – on peut alors parler d'effets « perspectivaux » de l'imparfait.

Il est difficile d'affirmer que le remplacement d'un point R par un moment de conscience est le résultat de principes généraux d'interprétation : il ne s'agit pas d'un contenu implicite au sens classique, ni d'une forme de précision apportée inférentiellement à la représentation, ni d'un usage figuré. Dans nos travaux antérieurs, nous suggérons que l'échange de R avec cette sorte de point déictique secondaire et subjectif se fait dans des circonstances particulières prévues dans le mécanisme d'enrichissement pragmatique associé à l'imparfait en tant que morphème grammatical et le privent de certaines de ses propriétés temporelles habituelles tout en préservant l'essentiel de son imperfectivité, mais cette notion étant alors entendue plutôt dans le sens guillaumien d'*aspect sécant*.

3. L'USAGE PERSPECTIVAL DU PASSÉ COMPOSÉ

Le passé composé fait aussi l'objet de transpositions déictiques, mais cette fois sur le point S lui-même et non sur le point R. En principe, il est difficile de l'affirmer puisque la représentation usuelle du passé composé admet la superposition de ces deux points (<E-R,S>). Mais dans les cas que nous allons observer, nous avons une transposition entière de l'organisation en coordonnées vers une autre deixis ; or comme la référence temporelle est calculée à partir du moment déictique, cette transposition ne peut que s'ancrer en prenant le nouveau point déictique comme point d'origine de la représentation.

On trouve en réalité deux cas de figure. Le premier relève d'une transposition dominée par un présent de narration qui fixe contextuellement une pseudo-deixis autour de laquelle le passé composé s'organise. C'est le cas relevé par Gosselin (1996, 2005) :

- (7) Ce jour-là, Luc arrive chez Paul. Comme il *a fini* de manger, il lui demande s'il veut bien l'accompagner. (Gosselin 1996 : 209)

- (8) A la maison, je trouve Clara au chevet de Julius. Elle *a séché* le lycée pour veiller toute la journée. (Pennac, *Au bonheur des ogres*, cité par Gosselin 2005 : 207)

Le cas plus étonnant sur lequel nous nous arrêtons ici survient lorsque le passé composé demande à être interprété en dehors de la référence déictique accessible. Cela se produit lorsque dans une conversation, organisée normalement autour du présent déictique, un passé composé demande soudain une interprétation future sous la pression d'un adverbe⁶ :

- (9) J'ai bientôt fini.
 (10) Le président est bientôt sorti de sa réunion.
 (11) Heureusement que tu n'as pas voyagé demain, avec cette grève ! (modifié d'après Vuillaume (2000))

D'autres formats illocutionnaires sont occasionnellement possibles, comme *Tu n'as pas bientôt fini, non ?* mais semblent sujets à des restrictions que nous ne discutons pas ici.

Nous avons traité cet emploi dans de Saussure (2011, 2012a), et nous renvoyons à ces articles pour notre argumentation générale et la discussion de contre-arguments à l'explication que nous proposons en termes de transposition déictique. Il est cependant important, pour le tableau que nous dressons ici, d'observer que si nous avons souvent des procès aspectuels (« finir », « terminer » etc.), ce ne sont pourtant pas exactement ces procès-là qui sont à situer dans le futur⁷. Expliquons-nous brièvement en prenant l'exemple de Sthioul (1998) :

- (12) Dans un an, j'ai terminé ma thèse.

Ici, on ne peut pas suggérer que c'est le procès de « terminer », verbe aspectuel d'achèvement, qui est en cours à S et se voit clôt dans le futur. C'est bien un autre procès, élidé mais facile à inférer, qui doit précisément être terminé quelque part dans un délai inférieur à une année : le procès de rédiger sa thèse (en fait, potentiellement, toute une situation complexe de travail conduisant à cette rédaction ; ce procès est facile à inférer mais n'est

⁶ Il s'agit ici bien entendu du « passé composé de l'accompli » (par opposition au passé composé « de l'antériorité » ou narratif) parfois aussi appelé « accompli du présent » ; cependant il est important de souligner qu'il s'agit bien en français d'un *passé* avec valeur parfaite au présent, et non un présent parfait « pur » comme en anglais ; on connaît bien les restrictions adverbiales du *present perfect* anglais qui ne s'appliquent pas au français : l'énoncé *Pierre est arrivé à cinq heures* conserve sa capacité de lecture en accompli tout en autorisant l'adverbe à identifier le moment du procès, alors que **Peter has arrived at five* est impossible en anglais, ce qui suggère l'impossibilité de focaliser le moment de l'événement (voir Klein 1992).

⁷ Contrairement à ce que suggère l'analyse de Desclés & Guentchéva (2003).

pas obligatoirement facile à expliciter directement)⁸. Cela nous conduit naturellement à observer en outre que le procès indiqué au passé composé doit se terminer avant le terme indiqué par l’adverbe, qui ne situe en somme qu’un *moment pertinent* où l’état résultant est vrai. Cela s’observe bien en (12) : il faut que dans un an, il soit vérifié que la thèse est bien *déjà* terminée. C’est bien E qui doit être vrai avant le point indiqué par l’adverbe et qui ne peut que servir d’ancrage pour un coulissement déictique sur la ligne du temps.

La sémantique du passé composé selon Reichenbach est la suivante <E-R,S>, à savoir que le procès est antérieur au moment déictique, lequel sert aussi de repère pour sa réalisation. Mais il s’agit en fait d’un artifice de Reichenbach (1947) pour signaler la valeur parfaite de ce temps, qu’il est nécessaire de préciser par un état résultant, qu’on notera ε à la suite de travaux antérieurs et qui est déclenché par E. Une description plus précise du passé composé à valeur de parfait, ou « de l’accompli », sera alors celle-ci :

E-R,S ; E \Rightarrow ε & R \subset ε
 (E est antérieur à R et à S qui sont concomitants ; E implique l’état résultant ε ; R, et donc S, est inclus dans ε).

Or donc, dans les exemples ci-dessus, l’adverbe, qui comme toujours s’impose au-dessus du temps verbal, ne crée pas de conflit insoluble malgré sa valeur future. On peut spéculer sur les diverses raisons qui font qu’il en va ainsi : le passé composé ayant un auxiliaire au présent, il est possible qu’il en hérite non seulement sa valeur de parfait dans le présent mais aussi les possibilités d’enrichissement pragmatique qui sont associées au présent, comme la transposition vers le futur, à l’instar de *Demain, je pars*. Vet (1992) à la suite de Dowty (1979) considère que ces présents ne sont possibles qu’en présence d’une planification ou d’une causalité identifiable menant à des résultats prévisibles dans le futur selon un certain schéma d’action, mais dans de Saussure (2011 et 2012a) nous avons émis quelques réserves et suggéré, plutôt, que le passé composé futur n’est en fait possible que s’il est également possible d’inférer des conséquences pragmatiques concrètes dans le « vrai » présent déictique au sujet de l’attitude à adopter. C’est le point que nous allons maintenant expliciter.

Il s’agit d’un usage perspectival du passé composé construit sur une transposition de S vers un S’ indiqué par l’adverbe :

E-R,S’ ; E \Rightarrow ε & R \subset ε

On remarque qu’au point S’, l’assertabilité du procès (cette fois sans l’adverbe) est garantie. Ainsi, l’exemple (12) représente le fait qu’il sera vrai à S’ (dans un an) et donc assertable à cette date que « J’ai terminé ma thèse ».

⁸ C’est ici le nom *thèse* qui donne accès à ce procès car il prend ici une fonction de nom de procès (« rédaction de la thèse »).

Reste à savoir l'effet produit par cette transposition alors que le locuteur a à sa disposition un outil littéral approprié pour une telle représentation (un état résultant vrai à un moment du futur) : le futur antérieur de « J'aurai bientôt fini » ou de « Dans un an, j'aurai terminé ma thèse ». L'explication que nous proposons repose sur l'idée que le passé composé en usage futur conduit à inférer une modalité déontique-pratique, c'est-à-dire qui porte sur la conduite à tenir, qui n'est pas directement invitée par le futur antérieur qui se borne à la laisser éventuellement à la charge du destinataire.

Cela correspond bien à un usage perspectival, avec sa composante méta-représentationnelle : puisque l'état de chose est déclaré comme vérifié à un certain moment du futur d'où il est constaté tel par une projection imaginaire, il est à tenir comme une prédiction fiable en vertu de laquelle il convient de conformer le cours de ses actions.

Imaginons le garagiste répondant à la question du client s'il sera possible de récupérer sa voiture le lendemain. Si le garagiste utilise le futur antérieur, il ne s'engage pas sur la conduite à tenir, et peut d'ailleurs sans peine annuler tout implicite à ce sujet sans créer d'étrangeté interprétative (c'est une lecture concessive de l'énoncé au futur antérieur) :

(13) Demain votre voiture sera réparée, mais nous serons fermés.

En revanche, un passé composé à valeur future semble directement inciter à l'action conforme à l'état de choses, et donc perdre du naturel si ce qui motivait son emploi vient précisément à être contredit par la suite (à moins peut-être d'effets subtils de politesse que nous ne pouvons pas développer ici) ; une interprétation concessive n'est donc pas immédiatement disponible :

(14) (?) Demain, votre voiture est réparée, mais nous sommes (/serons) fermés⁹.

Cette situation ressemble étonnamment à celle du futur épistémique, qui induit également une forme d'enrichissement perspectival, mais cette fois ancré non pas sur R comme dans l'imparfait non descriptif, ni sur S comme dans le passé composé futur, mais sur le procès lui-même, situé à E.

4. LE FUTUR ÉPISTÉMIQUE COMME PERSPECTIVAL

Le futur épistémique, souvent appelé *futur putatif* ou *futur de conjecture*, consiste à émettre une hypothèse au sujet de la situation présente par le biais

⁹ Ce que nous signalons avec le point d'interrogation entre parenthèses est le caractère intuitivement moins naturel dans les circonstances dans lesquelles nous envisageons la production de cet énoncé.

d'une représentation au futur. L'exemple canonique est bien connu de la littérature¹⁰ :

(15) [On sonne.] Ce sera le facteur.

Le futur épistémique présente plusieurs caractéristiques intéressantes. Il est notamment plutôt orienté, en français ou en anglais par exemple, vers la nécessité épistémique, et ressemble ainsi plutôt à *devoir* qu'à l'expression de la simple possibilité : il s'agit de l'hypothèse que le locuteur présente comme la meilleure à sa disposition (la chose est différente en italien, espagnol et catalan notamment où le futur épistémique a plutôt une valeur évidentielle, cf. Baranzini & de Saussure à paraître). Cette valeur épistémique de nécessité, suggérons-nous, est une conséquence directe de son fonctionnement pragmatico-sémantique.

Nous l'observerons en partant d'une autre de ses propriétés : le futur épistémique est en réalité indépendant du temps morphologique : il se rencontre à toutes les formes du futur :

(16) Ça va être le facteur.

(17) Pierre aura raté son train.

La question de savoir comment un énoncé au futur peut se doter d'un sens épistémique portant sur le présent fait l'objet de controverses ; nous n'entrerons pas ici dans la réfutation d'hypothèses existantes qui portent soit sur la nature du futur, qui serait, pour certains, hypothétique par nature (ce qui aurait la conséquence problématique de doter tous les énoncés d'un sens épistémique), soit sur la nature compositionnelle complexe du futur épistémique (Caudal 2012), mais voir de Saussure & Morency (2012) pour une étude extensive de cette forme sous l'angle de la pragmatique cognitive. Nous nous concentrons ici sur l'hypothèse dite de la « vérification future » initialement envisagée par Damourette & Pichon (1911-1936) (cf. *inter alia* Sthioul 1998 ; de Saussure & Morency 2012) qui a des conséquences intéressantes pour ce qui nous occupe.

Selon cette hypothèse, le fait est représenté comme vérifié dans un moment futur (réel ou imaginaire). Elle a entre autres l'avantage d'expliquer certaines restrictions aspectuelles, puisque l'état de choses concerné doit avoir suffisamment de durabilité pour inclure à la fois le présent et un futur de vérification.

En (15) et en (16), on représente le fait comme vérifié lors de l'ouverture de la porte ou du coup d'œil par le judas, qu'il s'agisse d'une attente effective ou d'un événement de vérification imaginaire. En (17), on se projette au

¹⁰ Nous passons ici sur l'idée qu'il s'agirait d'un germanisme ou que cet emploi n'est pas bien accepté à travers toutes les variantes dialectales de la francophonie, parce qu'il est relativement peu productif. On trouve ce type d'emploi du futur dans toutes les langues romanes (en italien, il signale même la possibilité épistémique par excellence).

moment où nous aurons des nouvelles de Pierre, qui confirmeront qu'il a bien raté son train.

Il est possible que le futur épistémique favorise une représentation évidentielle d'inférence : le locuteur de (15) semble rendre manifeste une inférence déductive – il s'agit du facteur – à partir de prémisses situationnelles comme le coup de sonnette et l'heure qu'il est combinées à une règle générale tirée de son encyclopédie personnelle (à l'heure qu'il est, le facteur passe). De même, le locuteur de (17) semble exhiber une inférence qui explique l'absence de Pierre dans le train. Cependant, une telle inférence n'est pas indispensable et ne fait pas donc pas nécessairement partie du sens pragmatique associé au futur épistémique. En effet, un exemple comme (18) ne semble pas intuitivement requérir la moindre inférence : ici, il peut s'agir d'une simple supposition vraisemblable, d'un souvenir diffus par exemple :

- (18) [Au client qui demande une certaine marque de chaussures :] Elles seront sur ce présentoir là-bas.

Le futur épistémique et *devoir* épistémique expriment tous deux la nécessité épistémique et non la simple possibilité épistémique (le futur épistémique est incompatible avec la simple possibilité sans engagement du locuteur, cf. Baranzini & de Saussure, à paraître) ; leur concurrence se joue probablement sur le plan évidentiel. Alors que *devoir* épistémique communique nécessairement une évidentialité inférentielle, ce n'est pas le cas du futur épistémique qui laisse l'interlocuteur libre de conjecturer l'existence d'une telle inférence ou non. On peut l'observer avec une différence assez fine d'acceptabilité : *devoir* épistémique s'accorde bien avec un commentaire portant sur la fiabilité de l'inférence en jeu, alors que le futur épistémique ne l'accepte pas volontiers :

- (19) Elles doivent être sur ce présentoir là-bas si je ne me trompe pas.

- (20) (?) Elles seront sur ce présentoir là-bas si je ne me trompe pas.

La (relative) étrangeté de (20) repose sur le fait que dans le cas d'une évidentialité inférentielle, la conditionnelle en *si* porte préférentiellement sur l'identification de prémisses et non sur le mécanisme déductif lui-même¹¹. Ainsi, (19) signale – que ce soit vrai ou non – que le fait provient d'une inférence déductive impliquant des prémisses, alors que (18) ne l'implique pas nécessairement¹².

Si l'hypothèse de la vérification future est exacte, alors il faut un médium sur lequel ancrer le futur de vérification. En d'autres termes : il faut, à partir d'un fait au futur, asserté par l'énoncé, « regarder » le présent dont ce futur,

¹¹ Cf. de Saussure (2012b) pour des développements au sujet de *devoir* épistémique dans un cadre pragmatique.

¹² Accessoirement, (18) permet de montrer qu'un futur épistémique ne répond pas nécessairement à une perception qui requiert une explication.

vérifié, est la continuation. Une opération mentale de ce genre repose, suggérons-nous, sur des principes d'informativité puisqu'il faut dépasser l'apparente contradiction d'un énoncé au futur au sujet d'un fait manifestement présent¹³. Cela signifie, si notre hypothèse est bonne, que le sens épistémique du futur résulte de principes pragmatiques, cognitifs, généraux, partant de deux prémisses à concilier (représentation au futur, fait présent). Il ne résulte donc pas d'un schéma d'inférence plus ou moins arbitrairement codifié dans la sémantique même d'un morphème particulier, le temps verbal futur en l'occurrence.

Il s'agit donc d'un chemin non pas particulier et spécifiquement encodé, mais au contraire très général d'inférence qui procède de la prise en compte des circonstances d'énonciation et de connaissances encyclopédiques générales. « Ce sera le facteur » est en quelque sorte interprété « littéralement » comme un futur ordinaire, ce qui n'a pas de rendement informatif à cause du caractère manifestement présent des faits concernés, d'où la reconstruction d'une représentation future impliquant la continuité de la situation présente dans un moment où les faits deviennent assertables, tenus pour vrais, donc considérés comme vérifiés d'une manière ou d'une autre. Cela passe par l'imagination d'une preuve au futur. Ces inférences sont tirées par l'application de raisonnements spontanés et généraux, et non par l'exploitation d'une procédure spécifique prévue par la sémantique du morphème du futur.

Pour comprendre pourquoi il est logique de voir dans le futur épistémique un usage perspectival, il faut saisir sa valeur de nécessité épistémique non évidentielle-inférentielle. Nous avons vu qu'il n'implique pas l'évidentialité d'inférence ; voyons pragmatiquement la nécessité épistémique en reprenant notre exemple ci-dessus. Un vendeur de magasin répond « Elles seront sur ce présentoir là-bas » pour marquer le fait qu'il est une personne disposant du savoir dans le contexte ; en revanche « Elles sont très probablement sur ce présentoir là-bas » serait un peu inattendu socialement puisque l'énoncé marquerait la modalité de possibilité épistémique de l'adverbe, certes orientée vers le *plus*, mais non vers le *nécessaire* comme l'est la modalité de nécessité épistémique. Un tel vendeur manifesterait donc l'ignorance à un certain degré et non le savoir. Le futur épistémique suscite cet effet de nécessité épistémique, et impose ainsi la force de l'engagement du locuteur, à cause de la notion sémantique même de futurité qui concerne la réalisation d'une prédiction : l'énoncé ne fait en somme rien d'autre qu'asserter une vérité à venir, l'effet d'atténuation modale ne provenant que de sa confron-

¹³ Les choses se passent probablement différemment dans d'autres langues romanes comme l'italien, le catalan et l'espagnol où, apparemment, le futur épistémique semble avoir gagné en autonomie en se grammaticalisant avec un sens évidentiel ; il perd alors son sens primordialement futur dans ces emplois, alors qu'en anglais ou en français, où une telle grammaticalisation n'a pas eu lieu, la valeur future est conservée (*cf.* Baranzini & de Saussure, à paraître).

tation au contexte puisqu'il est mutuellement manifeste que cette prédiction ne peut porter que sur une continuation prédite du présent déictique réel. Mais comme cela ne découle pas d'une inférence, cela provient d'une méta-représentation par transfert déictique. Il faut une instance imaginaire à qui on délègue un point de vue dans le futur, une prise de perspective, au temps de la vérification, ce qui procure à l'énoncé une force prédictive qui n'est pas du tout obtenue avec des substituts modaux adverbiaux. De la sorte, le futur épistémique impose bien lui-aussi l'instanciation d'un point de perspective allocentrique qui invite le destinataire à se projeter ; il s'agit donc effectivement d'une représentation non pas d'un fait brut mais d'une représentation allocentrique d'un fait : le contenu prédicatif P est pragmatiquement réinterprété comme « vérification de P ».

Tout comme avec le passé composé en usage futur, le poste d'observation se trouve donc au futur, mais à la différence près qu'avec le futur épistémique, il ne s'agit pas de transposer la structure du temps verbal mais celle d'une construction qui se réalise sans contrainte morphologique aucune : une inférence qui se surajoute, comme le ferait n'importe quel contenu implicite, au sens littéral de l'énoncé (qui est que la situation sera vraie plus tard, sens qui n'est évidemment pas oblitéré par l'idée que sa vérification aura lieu, ni par l'idée qu'elle est vraisemblablement vraie maintenant). Ce sont donc des principes généraux, et non la procédure interprétative propre du temps morphologique, qui président à l'inférence de nécessité épistémique avec le futur. Nous en prenons pour élément de preuve le fait que cette observation est applicable aux autres formes du futur épistémique : futur périphrastique et futur antérieur, ce dernier, à cause de son aspect accompli, signalant simplement que la vérification future portera sur la réalité d'un événement passé tenant lieu de cause à une situation présente.

Nous aboutissons maintenant à la question de la motivation pragmatique d'une telle forme : le futur épistémique génère lui aussi un effet de modalité déontique-pratique. Intuitivement, « Ce sera le facteur », en vertu de sa valeur explicative du monde présent, incite à conformer son comportement à cette réalité validée comme vérifiée dans le futur : ouvrir la porte parce qu'on attend un courrier, se calmer parce que ce n'est pas la police, ou toute autre attitude pertinente dans les circonstances.

Quant à la valeur explicative, elle est toujours là avec le futur antérieur, mais elle n'est pas nécessaire pour un futur simple épistémique : ainsi, dans le cas du magasin de chaussures, aucun effet explicatif n'est suggéré. L'effet du futur épistémique tient entièrement en ceci que les circonstances de l'énonciation permettent au destinataire d'enchaîner, en vertu de ses objectifs du moment, vers la réalisation de ses attentes en fonction de la prédiction réalisée par l'énoncé au futur.

5. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons identifié trois types d'usages perspectivaux des temps verbaux : l'imparfait non descriptif, dans ses diverses formes, qui crée l'effet allocentrique par une transformation du point R ; le passé composé futur qui l'obtient par une projection du point S ; le futur épistémique, qui demande à opérer une réinterprétation du contenu associé au point E.

Il y a d'autres cas impliquant un changement déictique complet : le présent historique ou le futur de narration en sont des exemples. Cependant, dans de tels cas, c'est tout le contexte narratif qui est transposé, avec des effets pragmatiques de perspective, sans aucun doute, mais qui ont trait au mode de représentation du récit dans son ensemble. A leur différence, les cas que nous observons ici sont des irrptions momentanées dans le dispositif discursif, et c'est cet effet de contraste qui crée les effets que nous avons évoqués.

Dans un autre type de cas, des représentations temporalisées peuvent être simplement contredites par le contexte sans qu'il s'agisse de présents ou de futurs narratifs. On peut par exemple penser au serveur qui, répondant à l'appel d'un client attablé, prononce « J'arrive » tout en s'éloignant pour vaquer à des impératifs plus urgents. De tels exemples ne montrent certainement pas que le présent n'est pas un temps ou qu'il est indifférencié ; il ne s'agit pas non plus d'un présent futur correspondant à « Je vais arriver sous peu ». Au contraire, il s'agit d'un énoncé parfaitement littéral et compris comme tel. Mais le contexte contredit l'assertion du serveur, et pourtant il ne s'agit pas d'un mensonge. Le paradoxe est résolu par une inférence simple, celle qui veut qu'en dépit de cette contradiction, ce n'est pas l'énoncé lui-même qui doit être compris dans sa vérité mais ses conséquences implicites : tout se passe comme si le serveur arrivait vraiment, à savoir qu'il n'y aura pas d'attente significative et que la demande du client est prise en considération. Nous ne dirions donc pas ici qu'il y a transposition de la deixis mais plutôt un effet pragmatique qui se rapproche de celui de la métaphore, du moins si l'on adopte une perspective inférentielle au sujet de l'expression métaphorique¹⁴.

¹⁴ En effet, l'une des particularités de la métaphore (et d'autres figures, typiquement l'hyperbole) est qu'elle demande à tirer un ensemble d'inférences qui seraient pertinentes dans le contexte si elles étaient littéralement vraies. A partir de « Marie est un ange », il s'agit de tirer les conclusions qui s'imposeraient dans les circonstances si Marie était vraiment un ange : sa bonté, sa beauté, et toutes sortes de qualités que l'on peut sélectionner comme pertinentes seront activées, et avec elles, toutes sortes d'implicatures potentiellement dérivables de ces propriétés (elle nous a aidé au-delà de toute espérance, tout le monde l'aime, nous pouvons lui demander de nous aider, etc.). Si le locuteur s'exclame « C'est bouillant ! » pour parler de l'eau du bain, les inférences validées seront les mêmes que si l'eau était vraiment bouillante : il est impossible de baigner bébé. Il y a évidemment d'autres propriétés des métaphores que le « J'arrive » du serveur ne rencontre pas, et

Il y a (au moins) deux grandes théories possibles de la deixis : une théorie purement computationnelle, et une autre plus psychologique-cognitive. Il ne s'agit pas ici de trancher entre les mérites de l'une ou de l'autre mais de situer les manières dont elles peuvent répondre aux effets que nous avons étudiés.

Pour l'approche plus computationnelle, les marqueurs déictiques sont indexicaux dans le sens où ils imposent une transition référentielle par le biais d'éléments extraits de la situation d'énonciation, afin de produire l'accès voulu au référent. Pour l'approche plus psychologique, qui est aussi plus nébuleuse, nous en convenons, la deixis a une réalité métaphysique plus profonde : il ne s'agit pas simplement d'un outil référentiel économique, mais d'abord d'un point d'origine de la cognition du soi, peut-être l'*origo* d'un Karl Bühler.

En adoptant la première approche, les effets que nous avons décrits pourraient sans doute être interprétés comme des métareprésentations dans un sens étroit de « représentation », à savoir des contenus propositionnels-conceptuels. Le locuteur utiliserait alors un point de perspective pour représenter une information qui se retrouve enchâssée dans une proposition d'ordre supérieur – qui serait, dans les cas qui nous occupent, inférée. Pour un futur épistémique comme « Ce sera le facteur », nous aurions alors la structure suivante : une proposition P « être le facteur » enchâssée dans une proposition inférée « Vérifier que » et indexée sur un point de perspective postérieur au temps de l'énonciation. Cette approche est possible, même si elle requiert un étalage représentationnel un peu complexe, et elle produit les bonnes prédictions quant aux effets que nous avons relevés. Elle est compatible avec l'inférence, ultérieure du point de vue logique, d'une modalité déontique-pratique.

La deuxième approche, psychologique, donne des résultats tout aussi opérants ; elle dispose d'un avantage mais aussi d'un inconvénient par rapport à la conception plus computationnelle. L'inconvénient est sérieux : elle n'est pas formalisable aussi facilement que l'autre car nous parlons ici de métareprésentations dans un sens qui n'est pas strictement propositionnel-conceptuel, mais plutôt qui inclut une simulation psychologique d'un *origo* alternatif et allocentrique, délégué à une instance psychologique plus ou moins imaginaire (on peut sans doute réinterpréter la notion d'identification à des « énonciateurs » chez Ducrot comme une forme de simulation cognitive). Le destinataire, en ce cas, simule cette instance pour éprouver les faits qui lui sont présentés selon la transposition inférentiellement opérée. Le double avantage de cette position est qu'elle semble d'abord mieux correspondre à l'intuition ; d'autre part elle évite de devoir mettre en branle un dispositif métareprésentationnel impliquant l'enchâssement de propositions

qui ont avoir avec des éléments de sens plus impressionnistes, ce pourquoi cet effet se rapproche des métaphores sans en être une.

dans des propositions. Si la première approche résout le problème de « Ce sera le facteur » par une inférence paraphrasable comme « Il sera vérifié sous peu que c'est le facteur », la deuxième ne peut être paraphrasée exactement, mais fait intervenir quelque chose qu'on peut décrire approximativement comme « Plaçons-nous dans un futur proche et observons la scène : c'est le facteur qui a sonné ».

Ce n'est pas parce que l'imagination n'est pas aisément formalisable, voire ne l'est pas du tout, qu'il faudrait se priver de reconnaître son existence et son implication dans les processus interprétatifs. Il y a des indicateurs très clairs que la communication langagière ne se résume pas à du matériel propositionnel et conceptuel ; cela relève même de l'évidence, mais la tradition sémantique et pragmatique continue d'être largement centrée sur le monde du strictement propositionnel-conceptuel. On sait à quel point la paraphrase, dans certains cas fait perdre irrémédiablement une touche qui a plus à voir avec le domaine de l'impression qu'avec celui du monde conceptuel (cf. de Saussure & Schulz 2009 au sujet de l'ironie). On connaît la question des expressifs et des modalités expressives. Tous ces éléments sont « descriptivement ineffables » (Blakemore 2011). Il en va de même du style indirect libre, certes paraphrasable propositionnellement en discours direct ou indirect, mais avec la perte de la perspective qui permet l'identification. Ce point, combiné à celui de l'économie représentationnelle et à celui de la sanction intuitive, nous fait pencher en faveur de cette solution pour les effets perspectivaux liés à une transposition déictique, du moins ceux qui nous ont concernés ici, tout en restant prudents et en souhaitant que des études ultérieures permettront de trancher plus clairement.

Si la position que nous proposons est la bonne, cela a une conséquence intéressante sur l'interprétation elle-même : loin de se confiner à des effets métareprésentationnels, les usages non descriptifs engagent aussi, dans un ensemble de cas, des effets de simulation cognitive. Nous suggérons que c'est seulement grâce à ces effets simulatifs, au sein de l'ensemble constitué par l'aptitude dite « théorie de l'esprit », que dans un second temps, d'autres effets, métareprésentationnels cette fois, peuvent intervenir, comme l'idée que l'énoncé au passé composé futur sera prononçable de plein droit sans l'adverbe le moment venu. Ainsi, pour « J'ai bientôt fini », interprété comme « Plaçons-nous dans le moment *bientôt* et observons la scène : J'ai fini », le destinataire peut également inférer que l'énoncé « J'ai fini » sera pleinement prononçable *bientôt*, ce qui est un effet métareprésentationnel car métalinguistique. Nous avons donc ici une posture qui n'impose pas une conception mutuellement exclusive entre métareprésentation et simulation, au sein de la théorie de l'esprit. Ce sont deux types de phénomènes qui existent et peuvent être activés par les dispositifs communicationnels en général, le langage bien sûr en tête.

RÉFÉRENCES

- BARANZINI L., de SAUSSURE L. (à paraître). Le futur épistémique en français et en italien : de la modalité à l'évidentialité. In : L. Baranzini (éd.), *Etudes sur le futur dans les langues romanes*. Berne : Peter Lang.
- BEAUZÉE N. (1767 / 1974). *Grammaire générale*. Stuttgart : Fromann.
- BLAKEMORE D. (1987). *Semantic constraints on relevance*. Oxford : Blackwell.
- BLAKEMORE D. (2011). On the descriptive ineffability of expressives. *Journal of Pragmatics* 43, 3537-3550.
- CAUDAL P. (2012). Relations entre temps, aspect, modalité et évidentialité dans le système du français. *Langue française* 173, 115-129.
- DAMOURETTE J., PICHON E. (1911-1936). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : D'Artrey.
- DESCLÉS J.-P., GUENTCHÉVA Z. (2003). Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle ? *Langue française* 138, 48-60.
- DOWTY D. (1979). *Word meaning and Montague grammar*. Dordrecht : Kluwer.
- GOSSELIN L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GOSSELIN L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles : De Boeck.
- GUILLAUME G. (1929). *Temps et verbe*. Paris : Champion.
- KLEIN W. (1992). The Present perfect puzzle. *Language* 68, 525-552.
- MARTIN R. (1971). *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris : Klincksieck.
- PARTEE B. (1973). Nominal and Temporal anaphora. *Linguistics and Philosophy* 7, 243-286.
- REICHENBACH H. (1947). *Elements of Symbolic Logic*. New York : Free Press.
- de SAUSSURE L. (2003). *Temps et pertinence*. Bruxelles : De Boeck.
- de SAUSSURE L. (2011 [online : 2011, paper 2012]). Le passé composé en usage futur et la pertinence au présent. *Journal of French language studies* 22-02, 189-206.
- de SAUSSURE L. (2012a). Le passé composé en usage futur comme expression d'une modalité déontique-pratique. In : M.-J. Béguelin, G. Corminboeuf (éds), *Du système linguistique aux actions langagières. Mélanges en l'honneur d'Alain Berrendonner*. Bruxelles : De Boeck, 457-570.
- de SAUSSURE L. (2012b). Modalité épistémique, évidentialité et dépendance contextuelle. *Langue française* 173, 131-143.
- de SAUSSURE L., MORENCY P. (2012). A cognitive-pragmatic view of the French epistemic future. *Journal of French language studies* 22-02, 207-223.
- de SAUSSURE L., SCHULZ P. (2009). Subjectivity out or irony. *Semiotica* 173-1, 397-416.

- de SAUSSURE L., STHIOUL B. (1999). L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde). *Cahiers de praxématique* 32, 167-188.
- de SAUSSURE L., STHIOUL B. (2005). Imparfait et enrichissement pragmatique. In : P. Larrivée, E. Labeau (éds), *Nouveaux développements de l'imparfait*. Amsterdam : Rodopi, 103-120
- SPERBER D., WILSON D. (1995). *Relevance: Communication and cognition* (2nd ed.). London : Blackwell.
- STHIOUL B. (1998). Le passé composé : une approche instructionnelle. In : S. Vogelee, A. Borillo, C. Veters et M. Vuillaume (éds), *Temps et discours*. Louvain-la-Neuve : Peeters, 79-94.
- VET C. (1992). Le passé composé, contextes d'emploi et interprétations. *Cahiers de praxématique* 19, 37-59.
- VUILLAUME M. (1990). *Grammaire temporelle des récits*. Paris : Minuit.
- VUILLAUME M. (2000). Heureusement que Pierre n'est pas venu demain ! *Cahiers Chronos* 6, 107-116.